



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

montant des pensions

Question écrite n° 9322

Texte de la question

Mme Nathalie Gautier attire l'attention de M. le ministre des affaires sociales, du travail et de la solidarité sur la situation des mères de famille ayant interrompu leur activité professionnelle pour élever leurs enfants au regard de la retraite. Le dispositif actuel prévoit la majoration de leurs cotisations retraite de deux années par enfant élevé, ce qui est généralement très insuffisant pour accéder à une retraite à taux plein. Cet obstacle est fortement dissuasif pour une mère ou un père qui déciderait de se consacrer à l'éducation de ses enfants et va à l'encontre de tous les objectifs d'une société du temps libéré pour une vie de famille plus épanouie. Aussi, alors qu'un congé de paternité a été instauré par le gouvernement précédent, il lui demande s'il ne serait pas opportun de reconnaître le rôle de ces mères de famille et de leur offrir la possibilité de compléter leur retraite par rachat, à l'instar des travailleurs expatriés.

Données clés

Auteur : [Mme Nathalie Gautier](#)

Circonscription : Rhône (6^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 9322

Rubrique : Retraites : fonctionnaires civils et militaires

Ministère interrogé : affaires sociales, travail et solidarité

Ministère attributaire : santé et solidarités

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 décembre 2002, page 5052

Question retirée le : 5 septembre 2006 (Fin de mandat)